

Annexe n°4 : Programme contractuel initial et proposé selon annexe 2

1° Programme initial, et valeur prévisionnelle de l'investissement pour la commune de Montfermeil :

Le programme contractuel initial a été établi sur la base du cahier des charges qui donnait le nombre d'anciennes stations Autolib' présentes dans la ville, sans adresses ni visites préalables.

La répartition et la puissance des stations ont été établies selon la population, le nombre de véhicules dans le département, la présence de bornes de recharge concurrentes, l'homogénéité par rapport aux communes voisines.

Bilan initial

	Nombre de stations prévues	Nombre de places prévues	Puissance installée en kW	Prix unitaire Fourniture et pose	Investissement équipement initial	Droit d'entrée initial	Total investissement HT
Bornes Proximité 3-7 kW sur ex-Autolib 6 places par station	0	0	0 kW	1 775,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bornes Proximité 3-7 kW sur ex-Autolib 4 places par station	0	0	0 kW	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bornes Citadines 3-22 kW sur ex-Autolib 6 places par station	0	0	0 kW	3 914,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bornes Citadines 3-22 kW sur ex-Autolib 4 places par station	0	0	0 kW	4 378,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bornes Citadines 3-22 kW nouvel emplacement 6 places par station	1	6	36 kW	6 569,33 €	39 415,98 €	30 000,00 €	69 415,98 €
Bornes Citadines 3-22 kW nouvel emplacement 4 places par station	0	0	0 kW	7 026,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bornes Express 50-150 kW	0	0	0 kW	27 478,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>complément borne T2 sur station Express</i>		0		12 356,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux	1	6	36 kW		39 415,98 € HT	30 000,00 €	69 415,98 € HT

2° Programme final selon Annexes 2 et 3, et valeur réelle de l'investissement pour la commune de Montfermeil :

Le programme proposé est établi sur la base du programme initial et selon plusieurs critères :

- Analyse des rues, quartiers, circulations, pour déterminer le type de station ;
- Visite des lieux ;
- Le cas échéant :
 - Etat des lieux de tous les anciens sites Autolib' ;
 - Abandon provisoire des sites démontées, et si nécessaire avenant futur après étude du nouveau site ;
 - Echange avec la ville sur les évolutions possibles ;
 - Bilan de travaux non prévus ;
 - Compensation de stations supprimées par l'augmentation de puissance globale pour la ville.

Bilan annexe 2

	Nombre de stations annexe 2	Nombre de points de charge annexe 2	Nombre d'emplacement de recharge annexe 2	Puissance installée en kW	Prix unitaire Fourniture et pose HT	Investissement équipement correspondant HT	Droit d'entrée correspondant	Total investissement HT
Bornes Proximité 3-7 kW sur ex-Autolib 6 places par station	0	0	0	0 kW	1 775,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bornes Proximité 3-7 kW sur ex-Autolib 4 places par station	0	0	0	0 kW	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bornes Citadines 3-22 kW sur Autolib 6 places par station	0	0	0	0 kW	3 914,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bornes Citadines 3-22 kW sur Autolib 4 places par station	0	0	0	0 kW	4 378,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bornes Citadines 3-22 kW nouvel emplacement 6 places par station	0	0	0	0 kW	6 569,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bornes Citadines 3-22 kW nouvel emplacement 4 places par station	2	8	8	72 kW	7 026,50 €	56 212,00 €	40 000,00 €	96 212,00 €
Bornes Express 50-150 kW	2	8	8	500 kW	27 478,00 €	219 824,00 €	20 000,00 €	239 824,00 €
complément borne T2 sur station Express		2	1		12 356,11 €	24 712,22 €	5 000,00 €	29 712,22 €
Travaux non prévus selon annexe 3	Rééquilibrage investissement sur droit d'entrée (investissements non prévus dans le cadre du programme)					0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux	4	18	17	572 kW		300 748,22 € HT	65 000,00 €	365 748,22 € HT

Ecart investissement par rapport au bilan initial

+ 536 kW

296 332,24 € HT

Droit d'entrée résiduel :

65 000,00 €

3 ° Bilan global :

Le bilan financier proposé est nettement supérieur au bilan initial prévu (**296 332,24 € HT**).

La puissance installée globale est nettement supérieure à celle initialement prévue (**536 kW**).

Le montant du droit d'entrée prévisionnel à payer à la commune de Montfermeil sera de : **65 000 €** après installation de toutes les stations.

Qualification des stations :

Annexe 2						Nombre et typologie des futures Points de charge METROPOLIS		
N° Stations	Adresses	Coordonnées GPS	Coordonnées GPS	Nombres de PdC existants	Nombres de PdC à créer	Proximités	Citadines	Express
		[Latitude]	[Longitude]			3-7 kW	3-22 kW	50-150 kW
S701	184 Avenue Jean Jaurès	48.898667	2.550187		5			4 (+1 T2)
S702	47 Rue Notre Dame des Anges	48.899504	2.556909		4		4	
S703	10 Place Jean Mermoz	48.901871	2.571795		5			4 (+1 T2)
S704	3 Avenue Montgolfier	48.904345	2.583587		4		4	
	Sous total				18	0	8	10

A noter :

- Sur chaque station Express, un 5^e point de charge T2 (puissance 22 kW) est prévu ;
- La station « **184 Avenue Jean Jaurès** » se situe sur une voirie départementale (voir annexe 3) : ainsi aucune redevance n'est due au titre de cette station à la commune. Ceci est pris en compte dans le montant du droit d'entrée versé à la Ville précisé plus haut.

Les coordonnées mentionnées pour les implantations des stations sont celles du barycentre des places, ou celles du totem d'alimentation.
Le système de coordonnées employé : **Lambert 93**.